Conditions Générales des Avantages Boulanger Le Club Infinity

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales (ci-après les CGU) sont celles des Avantages Boulanger Le Club Infinity dont bénéficient les clients ayant adhéré à l'un des contrats d'assurance suivant :

- Boulanger Le Club Infinity (Contrat n°4033) ;
- Assurance & Protection Smartphone Boulanger (Contrat n°4076), uniquement pour les formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille.

Ces avantages (à l'exception de AppleCare Services et de la solution de sécurité Norton 360) sont proposés par la société Boulanger S.A, société anonyme au capital de 40 611 564 €, ayant son siège social Avenue de la Motte à lesquin (59810), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 347 384 570.

2. ACCÈS AUX AVANTAGES BOULANGER LE CLUB INFINITY

Le client qui adhère à l'une des assurances Boulanger Le Club Infinity, ou Assurance & Protection Smartphone Boulanger pour les formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille (ci-après "le Client") reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGU. Celles-ci sont disponibles à tout moment sur le site boulanger.com, sur l'application Boulanger, ou à l'entrée de chaque magasin au sein du Book "Boulanger vous informe". L'accès aux avantages est illimité tant que le Client est adhérent à l'un des programmes d'assurance associé.

3. PRIX

L'accès aux Avantages Boulanger Le Club Infinity est compris dans le tarif du contrat d'assurance associé auquel le client a souscrit.

4. AVANTAGES BOULANGER LE CLUB INFINITY

Selon l'assurance et la formule souscrite par le Client, ce dernier bénéficie des avantages offerts par Boulanger selon le tableau ci-dessous :

	Assurance & Protection Smartphone : Le Club Infinity Solo Le Club Infinity Famille	Boulanger Le Club Infinity : formule incluant l'Univers Multimédia	Boulanger Le Club Infinity : formule n'incluant pas l'Univers Multimédia
A. Avantages Boulanger*	✓	✓	✓
B. Norton 360	✓	✓	
C. Protection d'écran	✓		
D. Apple Care Services	✓		

***Seuls les clients consommateurs (au sens du Code de la consommation) ont accès à ces Avantages Boulanger. Les clients agissant à titre professionnel ne peuvent avoir accès qu'aux avantages Norton 360, Protection d'écran, et Apple Care Services.**

A. Avantages Boulanger

1. Cumuler des points

Le Client cumule des points en effectuant des achats de produits ou de services sur le site Boulanger.com, l'application Boulanger ou en magasin Boulanger, en fonction du montant des achats selon le barème d'acquisition suivant : 1€ = 2 points (montant total TTC du produit ou service acheté, après toutes remises effectuées sur le produit ou service).

Le Client ne cumule pas de points sur la souscription aux contrats d'assurance, l'achat de cartes et chèques cadeaux, contenus dématérialisés, réparations d'appareils, prestations de livraison, d'installation, de mise en service, et de mise aux normes, de formation, assurances Boulanger, locations de produit, sur le paiement des frais de port, sur le paiement avec la cagnotte Club ou le chèque anniversaire, et sur tout achat sur la marketplace de Boulanger.com.

Les points sont crédités sur la cagnotte du Client à la délivrance de l'ensemble des produits de la facture.

En cas de retour du produit par le Client pour quelque raison que ce soit, ou d'annulation de commande, les points cumulés pour cet achat sur son compte fidélité lui sont retirés.

2. Dépenser des points

Le Client peut dépenser les points cumulés sur sa cagnotte à partir de 300 points cumulés, tous modes de cumul confondus. Le barème de dépense est le suivant : 1 point = 1 centime à dépenser.

La cagnotte peut être utilisée pour régler tout achat sur Boulanger.com et en magasin Boulanger :

- Les points cumulés entre le 1er janvier et le 31 octobre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Les points cumulés à partir du 1er novembre de chaque année sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Les produits et services suivants sont exclus de la dépense de points : les réparations de produits, les abonnements (dont les contrats d'assurance), les produits Boulanger Location, les prestations Bdom, les cartes cadeaux, les cartes de téléchargements ainsi que les contenus dématérialisés.

Afin de sécuriser l'utilisation de votre cagnotte, un code de vérification à usage unique vous sera envoyé par email et devra être renseigné sur le portail internet dédié (pour les achats web).

En cas de retour du produit A par le Client pour quelque raison que ce soit, ou d'annulation de commande, si les points cumulés par cet achat A ont déjà été dépensés pour un autre achat B, alors le Client ne pourra bénéficier du remboursement intégral de son achat A. Les points déjà dépensés pour son achat B seront déduits du montant à rembourser pour son achat A.

3. Bénéficier d'offres exclusives

Le Client bénéficie d'offres exclusives ponctuelles qui lui seront communiquées en magasin, sur boulanger.com, par email ou par SMS. Dans le cadre de ces offres, notamment s'il s'agit d'offres de cagnottage, celles-ci ne se cumulent pas avec le cagnottage décrit au paragraphe A de cet article. Le Client ne bénéficiera donc pas, pour l'achat concerné par cette offre, du cagnottage permanent.

4. Livraison

Les livraisons offertes sont les suivantes :
- La livraison standard, à domicile ou en point relais, sans minimum d'achat, pour tous les achats (hors livres) effectués en magasin et sur Boulanger.com
- La livraison pour les produits volumineux sans minimum d'achat (gros produits de plus de 30kg et TV de plus de 101 cm) en magasin et sur Boulanger.com.
- La livraison express à domicile ou en point relais, sans minimum d'achat, pour tous les achats effectués en magasin et sur boulanger.com y compris pour les produits volumineux (gros produits de 30kg et TV de plus de 101 cm), dans un rayon de 30km autour des magasins. Ceci ne s'applique pas à la livraison sur créneaux resserrés de 2h.
- Ceci ne s'applique pas pour les livraisons des cuisines équipées et aménagements (meubles, sanitaires et électroménagers) et les achats réalisés sur la marketplace de Boulanger.com.

5. Chèque anniversaire

Pour son anniversaire, le Client recevra un bon d'achat de 6€ valable pour tout achat sur Boulanger.com et en magasin pendant 1 mois à compter de sa date d'anniversaire, utilisable en une fois, si le client a renseigné sa date d'anniversaire sur son espace client Boulanger.com ou en magasin.

B. Norton™ 360

Le Client éligible bénéficie d'une solution de cybersécurité, Norton™ 360, pour protéger son équipement informatique, ses données personnelles et sa vie privée en ligne.

Les adhérents à l'Assurance & Protection Smartphones Boulanger formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille bénéficient de l'offre Norton™ 360 Standard.

Les adhérents à un contrat Boulanger Le Club Infinity couvrant au moins l'Univers Multimédia bénéficient de l'offre Norton™ 360 Deluxe.

Dès réception de l'email d'activation de la protection Norton™, le Client clique sur le lien communiqué et suit les instructions pour être protégé en quelques clics.

C. Protection d'écran

Le Client ayant souscrit aux formules à l'Assurance & Protection Smartphones Boulanger formule Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille bénéficie de la pose d'une protection d'écran sur la vitre avant du smartphone acheté concomitamment à son adhésion, si celui-ci n'est pas déjà pourvu d'une protection posée par le fournisseur. Seule la première pose est incluse dans l'offre, si le client souhaite renouveler son film de protection, cette nouvelle pose sera facturée au prix public pratiqué par Boulanger.
La protection d'écran permet de protéger l'appareil contre les coups et les griffes mais ne protège pas contre la casse.

D. AppleCare Services

L'Assurance & Protection Smartphone Boulanger pour les formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille inclut le service et l'assistance Apple, pour les appareils éligibles*.

Il s'agit de prestations de service et d'assistance proposées et mises en place par Apple.

En cas de sinistre, bénéficiez du service de réparation de votre iPhone* ou de remplacement express de l'appareil* certifiés Apple.
En plus, à tout moment, vous pouvez profiter de l'assistance avec accès direct aux experts Apple.

Liste des caractéristiques principales d'AppleCare Services**
- Accès direct aux experts Apple par chat ou téléphone.
- Assistance logicielle pour iOS, iCloud et les applications Apple pour iPhone.
- Remplacement de la batterie dès lors qu'elle est à moins de 80% de sa capacité maximum d'origine.
- Réparation ou Remplacement express certifiés Apple avec des pièces détachées Apple d'origine.

Comment obtenir une réparation de votre iPhone* ou un remplacement express de l'appareil* en cas de sinistre ?

Déclarez votre sinistre sur www.assurancesboulanger.com et laissez-vous guider.
En cas d'acceptation de votre dossier, nous vous proposons les services suivants :

- Réparation réalisée dans les magasins Apple Store et les centres de services agréés Apple, ou dans un magasin Boulanger agréé Apple.
- Remplacement express par un appareil de remplacement identique neuf ou reconditionné.

Comment obtenir une assistance ?
AppleCare Services comprend un accès direct à l'assistance technique et logicielle Apple par chat en allant sur getsupport.apple.com ou ou par téléphone en appelant le 08-05-54-00-03** pour parler avec un conseiller AppleCare.

** iPhone 6S ou iPhone de génération plus récente (éligibilité en date du 12/09/2024, consulter le site apple pour avoir la liste mise à jour).*
*** Ces services sont proposés directement par Apple, l'adhérent en bénéficie dans le cadre de l'offre Apple Care Services sous réserve des conditions décrites dans le présent document. Ces services ne font pas partie des garanties d'assurance proposées par Cardif au titre de l'Assurance Assurance & Protection Smartphone Boulanger.*
**** Les lignes sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h. Appel non surtaxé, couts d'appel et de connexion variables selon offre de communications électronique détenue.*

Copyright © Apple Inc 2021. Tous droits réservés. Le logo AppleCare Services est une marque d'Apple Inc., déposée aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Les options et la disponibilité du service de réparation le jour même varient selon la région et le modèle d'iPhone.

5. CAGNOTTE

Le Client peut, à tout moment, consulter l'état de sa cagnotte.
Il y a accès en magasin, dans son espace client sur boulanger.com, rubrique Boulanger Infinity / Ma cagnotte, auprès du service client au 09 69 32 32 23 et sur l'application Boulanger.

6. RÉSILIATION

Le Client qui résilie son adhésion à l'ensemble de ses contrats Boulanger Le Club Infinity et / ou Assurance & Protection Smartphone Boulanger pour les formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille ne bénéficie plus des Avantages Boulanger Le Club Infinity décrits aux présentes conditions générales. En revanche, ses points cumulés restent valables jusqu'à leur date de fin de validité.

7. SERVICE CLIENT

Pour toute question, information ou réclamation, le Service Client est à la disposition du Client :

- Par téléphone au 09 69 32 32 23 (depuis la France) ou +33 9 69 32 32 23 (depuis l'étranger), numéros gratuits, du lundi au dimanche (hors jours fériés) de 8 à 22 heures.
- Par email à l'adresse suivante : contact@infos.boulanger.com.

8. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente et le contrat de vente en ligne sont soumis au droit français. A défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera soumis aux Tribunaux français.

9. DONNÉES PERSONELLES

Lorsque vous adhérez à l'un des contrats d'assurance Boulanger Le Club INFINITY et / ou Assurance & Protection Smartphone Boulanger pour les formules Le Club Infinity Solo et Le Club Infinity Famille, Boulanger SA (RCS Lille Métropole n°347 384 570), 1 Avenue de la Motte - 59810 Lesquin, agissant en qualité de responsable du traitement, traite les données personnelles du titulaire du compte Boulanger à des fins de gestion des avantages du programme (adhésion, fonctionnement du programme, gestion du solde de ses points et de ses avantages) et d'envoi des chèques avantage et anniversaire. La création d'un compte client Boulanger est obligatoire pour adhérer au programme et implique la fourniture des données minimum suivantes : nom et prénom, adresse courriel valide.

Ce traitement est fondé sur l'acceptation des présentes Conditions Générales des Avantages Boulanger Le Club Infinity.

Dans le cadre de l'adhésion, le titulaire du compte Boulanger reçoit des communications liées au programme. L'envoi des communications commerciales (ex bons d'achat, réductions, offres produits etc.) dans le cadre du programme est conditionnée à l'inscription à la newsletter de Boulanger. Vous êtes susceptibles de recevoir les codes d'activation de certains Avantages Boulanger Le Club Infinity directement de la part de nos partenaires à qui vos données sont transmises lorsque vous êtes éligibles à l'Avantage Boulanger Le Club Infinity et exclusivement afin que vous soit communiquée votre Avantage (ex : Pack Norton lors d'une adhésion à l'univers Multimédia).

Pour davantage d'information et de précisions sur le traitement de vos données personnelles par Boulanger, et notamment sur les durées de conservation de vos données, rendez-vous sur https://www.boulanger.com/evenement/infos-legales#ong-private.

Vous pouvez exercer l'ensemble des droits dont vous disposez en vertu de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" (accès, rectification, effacement des données, limitation du traitement sur ces données, opposition à l'utilisation de ces données, portabilité de ces données, directives relatives au sort de ces données après votre décès) par courrier à l'adresse visée ci-

dessus ou par email à l'adresse cil@boulanger.com. Nous vous invitons à profiter de votre cagnotte avant toute demande de droit d'effacement. Le droit d'effacement des données entraîne la fin de l'adhésion au programme, la suppression de votre compte client et de l'ensemble des points et chèques avantage qui y sont rattachés sans possibilité de les récupérer.

Vous disposez également du droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL.

Version n°7 – 01/10/2026

